

 <p>AGGLO Etampois Sud-Essonne www.caese.fr</p>	<p>Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne Extrait du registre des décisions du Président DÉCISION DU PRÉSIDENT</p>	<p>CA-PDT- 2026- 227</p>
--	--	----------------------------------

**Contrat de cession de droits entre la SARL France Artistes et la CAESE
pour la représentation du spectacle de magie « Le monde magique de Lilly Pop »
le 20 novembre 2026 au centre de loisirs « L'île aux enfants » de Saclas**

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n° 2024-PREF.DRCL/241 du 23 octobre 2024 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne,

VU la délibération du 7 avril 2026 n° CA-DEL-2026-05 aux termes de laquelle le Conseil communautaire a arrêté la liste des délégations consenties au Président et au Bureau communautaire, afin de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que toutes les décisions concernant leurs avenants ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales qui donne au Conseil communautaire la possibilité de déléguer au Président, pour la durée de son mandat, certaines attributions ;

VU la délibération du 22 septembre 2025 n° CA-DEL-2025-100 relatif au Projet éducatif de territoire (PEdT) 2025-2029 ;

CONSIDÉRANT les orientations de la CAESE en matière de politique culturelle ;

CONSIDÉRANT l'axe 2 du PEdT qui prévoit de développer des activités transversales comme la lecture, les sciences, le sport et la culture ;

CONSIDÉRANT plus particulièrement sa volonté de rendre la culture accessible à un public le plus large possible, notamment par une programmation de spectacles vivants, d'expositions temporaires et de performances artistiques ;

CONSIDÉRANT le souhait de la CAESE de confier à la SARL France Artistes, dans le cadre de la programmation culturelle, l'organisation d'un spectacle intitulé « Le monde magique de Lilly Pop » au centre de loisirs « L'île aux enfants » de Saclas ;

CONSIDÉRANT le contrat de cession des droits d'exploitation du spectacle de magie « Le monde magique de Lilly Pop » ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De retenir la proposition concernant la représentation « Le monde magique de Lilly Pop » le 20 novembre 2026 à 19h15 au centre de loisirs « L'île aux enfants » de Saclas, par la SARL France Artistes dont le siège se situe 5 rue du Vieux Pavé à Dreux (28100), représentée par son gérant Stéphane LEDOIT, pour un montant de 900 € TTC (neuf cents euros).

ARTICLE 2 : De signer le contrat de cession et tous les documents y afférents avec la SARL France Artistes.

ARTICLE 3 : Dit que les crédits correspondants à la prestation sont inscrits au budget 2026.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérécours citoyens" accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet, publiée au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Étampes Collectivités.
- Service enfance de la CAESE
- Direction des Moyens Généraux.

Étampes, le 21 OCT. 2026



Le Président,

Johann MITTELHAUSSER

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication ou notification le :

CONTRAT DE CESSIION DE DROITS D'EXPLOITATION DE REPRESENTATION(S) DE SPECTACLES VIVANTS



ENTRE :

SARL France Artistes

Siret : 788 476 455 00019 - TVA : FR 84 788 476 455

Licence : 2-11006091 - APE 9002Z - CNIL : 1671477/1671564

5 rue du Vieux Pavé - 28100 - Dreux

Représenté par : Stéphane Ledoit (Gérant)

Ci-après dénommé le PRODUCTEUR

Et :

Communauté d'agglomération de l'Etampois Sud Essonne

76 rue saint Jacques

91150 Etampes

@ : alsh.saclas@caese.fr

Ci-après dénommé l'ORGANISATEUR

**UN EXEMPLAIRE DE CE CONTRAT SIGNE
DOIT IMPERATIVEMENT ETRE
RETOURNE A FRANCE ARTISTES AVANT
LE DEBUT DE LA PRESTATION**

Il est convenu ce qui suit :

Le producteur fournira le(s) spectacle(s), aux dates et aux lieux respectifs suivants :

LIEU : salle des fêtes pour le centre de loisirs de Saclas « l'île aux enfants »

Date(s) : début vendredi 20 novembre 2026 – 19:15/ fin vendredi 20 novembre 2026 -

Nom du spectacle : Spectacle de magie : le monde magique de Lilly Pop /

En contrepartie l'organisateur paiera au producteur la somme de : 853,08€HT

TVA 5,5 % : 46,92€

Soit un total TTC de : 900,00 euros

En cas de traitement de Facture via Chorus Pro merci de communiquer les éléments nécessaires au traitement de celle-ci (SIRET, numéro d'engagement, de commande d'achat...)

Restent à la charge de l'organisateur les droits d'auteur et mise en scène éventuels et il en assurera le paiement auprès de la SACEM, SACD et CNV

Conditions particulières :

Fait à Dreux le mercredi 30 septembre 2026

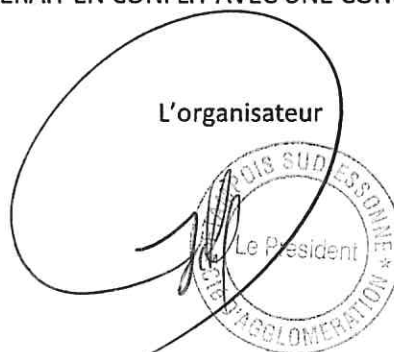
EN SIGNANT CE CONTRAT, LES DEUX PARTIES ACCEPTENT LES CONDITIONS GENERALES.

DANS LE CAS OU UNE CONDITION PARTICULIERE ENTRERAIT EN CONFLIT AVEC UNE CONDITION GENERALE C'EST LA CONDITION PARTICULIERE QUI S'APPLIQUERAIT

Le Producteur



L'organisateur



France Artistes

5 rue du vieux pavé – 28100 Dreux – France

www.france-artistes.com – contact@france-artistes.com

Tel 33+ (0)9.50.65.87.45 / 02.37.46.98.25 mob 06 60 48 69 02 – Fax 09 55 65 87 45

SIRET 788 476 455 00019 - APE 9002 Z - CNIL : 1671477/1671564